



GUIDE **DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE**

2023-2024











La mobilité internationale est un enjeu majeur pour Formasup Méditérranée.

Elle est une opportunité enrichissante sur le plan humain et professionnel

Au contact d'une autre culture, d'autres pratiques, l'apprenti·e devient à la fois l'ambassadeur de la France dans son pays d'accueil, mais également le représentant d'une citoyenneté au-delà des frontières. Pour Formasup Méditerranée, accompagner ces jeunes vers une des aventures les plus marquantes de leur vie est une évidence en alignement avec les valeurs défendues depuis sa création. Aujourd'hui, les modalités des mobilités sont diverses : stage ou études en Europe ou en dehors, d'une durée courte ou longue, avec un ou plusieurs types de financement. Le service Relations Internationales, dans ce cadre, assiste les apprenti·es dans leurs projets à l'international aussi bien sur l'aspect administratif que financier, en lien avec l'école et l'entreprise dans laquelle le jeune effectue son apprentissage.

Le monde du travail a subi au cours des dernières décennies une profonde évolution. Depuis sa création en 1993, Formasup Méditerranée a suivi et accompagné les entreprises, l'enseignement supérieur et les apprenti-es face aux défis que ces changements apportent.

Dorénavant, il est envisageable dans le cadre de son parcours académique de se former sur les nouvelles compétences requises et de s'ouvrir au monde de façon à préparer au mieux son avenir professionnel. Ainsi, une expérience à l'étranger peut s'organiser de plusieurs façons : notamment à travers un programme d'échange universitaire ou un stage de plusieurs semaines en entreprise dans un autre pays.

Durant cette étape décisive, les centres de formations d'apprenti·es jouent un rôle crucial pour faciliter ces départs vers des cultures différentes et mettent à la disposition des apprenti·es les moyens nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

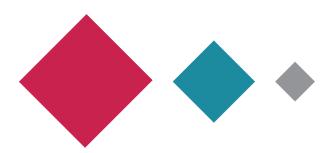
Référente service Relations Internationales :

Lisa Seuillard : lisa.seuillard@cfa-epure.com
Apprentie service Relations Internationales :

Sira Sonko: sira.sonko@cfa-epure.com

SOMMAIRE

Le CFA Formasup Méditerranée En bref Son rôle fondamental	page 4
Qu'est-ce que la mobilité ? Présentation Les différents types de mobilités existantes	page 5
Pourquoi partir en mobilité internationale ?	page 8
Comment bénéficier de la bourse Erasmus+? Les fondamentaux Le calcul de la bourse Erasmus+ Les démarches	page 9
Comment bénéficier d'une bourse OPCO ? Les fondamentaux Le calcul de la bourse OPCO Les démarches	page 10
Recommandations pour le départ	page 11



Le CFA Formasup MéditerranéeEn bref

Les CFA (Centre de formation d'apprenti·e) sont des organismes qui donnent aux étudiant·es la possibilité de suivre une formation tout en acquérant une expérience professionnelle en entreprise avec un cadre sécurisant grâce à un suivi régulier sur l'avancement de la formation et la mise en place d'une équipe pédagogique dédiée à leur accompagnement tout au long de leur processus d'apprentissage.

Formasup Méditerrannée gère le développement de l'apprentissage dans le supérieur dans la Région SUD. C'est un CFA hors les murs : les enseignements théoriques se déroulent au sein des formations sur les différents sites universitaires de la Région SUD, qui sont autant d'antennes du CFA. Il accompagne les responsables de formation, les entreprises et les alternants dans tout le processus de l'alternance.

Créé en 1993, par la rencontre de l'Union Patronale Régionale, des Universités de la Région et du Conseil Régional, le CFA interuniversitaire FORMASUP PACA accomplit une mission de promotion et développement de l'apprentissage dans le supérieur. Il a formé à ce jour plus de 60.000 apprenti-es et propose désormais plus de 300 formations par alternance de bac à bac +5.

Les valeurs et objectifs de Formasup se déclinent sur plusieurs axes :

La favorisation de l'accès pour tous aux formations de l'enseignement supérieur en alternance

La
valorisation
des parcours
professionnels par la vie
de l'alternance en synergie
avec les entreprises et les
organisations
professionnelles

L'inscription de l'alternance dans une démarche responsable à l'écoute de tous les acteurs

La création d'un lieu de rencontre privilégié entre les branches professionnelles et les universités de la région PACA

> L'harmonisation de l'offre régionale de formation de niveau universitaire par l'apprentissage

L'amélioration de
l'insertion professionnelle
des jeunes et la promotion du
développement de l'alternance de niveau
universitaire



Le rôle fondamental de Formasup Méditerranée

Formasup est particulièrement attentif à l'accompagnement qu'il propose, au travers des outils numériques ou des rencontres individuelles. La direction de Formasup Méditerranée garantit une bonne communication institutionnelle pour représenter l'ensemble du réseau des formations universitaires, en apprentissage et /ou en contrat de professionnalisation.

Formasup Méditerranée assure le suivi des présences durant les formations, et des visites d'alternance tracées dans le livret de l'apprenti·e.

Pour favoriser la mobilité internationale et permettre aux apprenti-es de bénéficier du programme Erasmus+, il a constitué le consortium FAME avec ses partenaires universitaires.

Dans cette même perspective, il se charge de véhiculer constamment aux étudiants concernés par la mobilité des informations utiles concernant toutes les aides qui sont mises à leurs dispositions pour simplifier leur départ. Le service Relations Internationales oriente les entreprises, les apprenti-es et les responsables de formations durant cette phase.

Qu'est-ce que la mobilité ?

Présentation

La mobilité internationale est une période durant laquelle, les apprenti-es, que ce soit en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ont l'opportunité d'être en formation dans une université étrangère ou de travailler dans une entreprise à l'étranger en Europe où dans le monde.

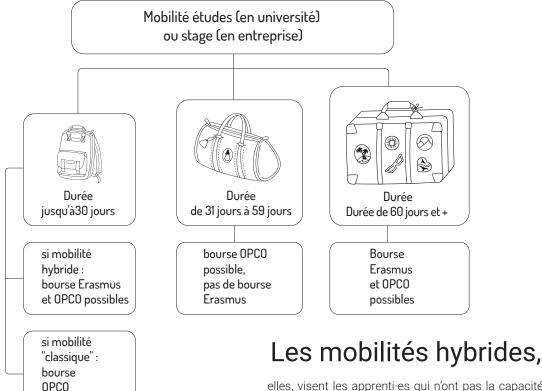
La mobilité internationale constitue un enjeu majeur et fondamental dans le cursus de l'apprenti-e. Compte tenu de son importance, la loi « Avenir Professionnel », adoptée en 2018, a permis la mise en œuvre de nouveaux dispositifs pour encourager la mobilité internationale des apprenti-es. Elle est ainsi mieux sécurisée et de nouvelles possibilités de financement deviennent mobilisables. Cette expérience unique favorise les échanges d'expériences, la diffusion des savoir-faire et la confrontation des pratiques professionnelles. La mobilité internationale permet d'avoir un meilleur positionnement sur le marché de l'emploi, de découvrir des facettes méconnues de la citoyenneté et de vivre des instants riches culturellement.

En outre, cette période incite à sortir de sa zone de confort habituelle.

Le service Relations Internationales insiste sur le fait que chaque départ en mobilité à l'étranger doit être déclaré et faire l'objet d'une contractualisation spécifique (voir les détails ci-dessous) **même lorsqu'il n'y a pas de financement possible via une bourse.**

Les différents types de mobilités existantes

Dans le cadre de la bourse Erasmus+, deux modalités de mobilités sont éligibles : la mobilité courte dite « hybride » et la mobilité longue.



La mobilité longue

doit durer au minimum 60 jours consécutifs et peut aller jusqu'à 12 mois. Elle peut s'accomplir dans toute l'Europe et éventuellement en dehors de l'Europe, sous réserve de la sélection du dossier en commission opérationnelle du consortium FAME organisée par Formasup Méditerranée.

uniquement



Pour faciliter le départ à l'étranger des apprenti-es Formasup Méditerranée a créé le consortium FAME en collaboration avec ses partenaires universitaires: Lancé officiellement en janvier 2020, le consortium FAME (Formasup Apprenticeship for Mobility in Europe) ambitionne de réduire les freins à la mobilité internationale pour les apprenti·es de l'enseignement supérieur (BUT,

elles, visent les apprenti·es qui n'ont pas la capacité de participer à une activité de mobilité physique de longue durée : soit en raison de leur filière d'études, soit par manque d'opportunités. Dans ce cas, les apprenti·es peuvent considérer une mobilité physique de courte durée en la combinant avec une composante virtuelle obligatoire avant et/ou après le passage à l'étranger. Cette méthode peut constituer une première étape avant une mobilité internationale de plus longue durée.

Dans le cadre de la bourse OPCO, trois cadres juridiques sont envisageables: l'ordre de mission, la convention de mise à disposition et la convention de mise en veille.

Dans le cas où l'apprenti·e se voit attribuer un ordre de mission, au sein d'une filiale, d'un client ou d'un fournisseur de son employeur, le contrat continue d'être exécuté. L'entreprise demeure responsable de son salarié et participe au financement de la mobilité.

En contrepartie, l'apprenti·e effectue un travail pour le compte de son employeur. L'ordre de mission n'est pas systématique : il existe en effet des limites de durée en fonction de l'employeur. Il convient de bien se renseigner en amont auprès du service RH et du maître d'apprentissage. D'autre part, il est possible de solliciter un éventuel financement de la part d'Erasmus mais la mobilité ne sera pas éligible à un financement provenant des opérateurs de compétences affilié (OPCO).

Licence, Master et Diplôme d'ingénieur).



Jusqu'à quatre semaines de mobilité

L'employeur français procède à la mise à disposition temporaire de son apprenti-e auprès d'une entreprise ou d'une université ou école basée à l'étranger. Une convention de mise à disposition est alors signée.

Pendant cette mise à disposition, l'exécution du contrat se poursuit :

- ◆ L'employeur demeure responsable des conditions d'exécution de la formation, en centre de formation ou en entreprise à l'étranger
- ◆ L'employeur continue à verser le salaire à l'apprenti·e ainsi que les charges afférentes, que celui-ci fasse ou non l'objet d'une facturation à l'entreprise ou à l'organisme de formation accueillant l'apprenti·e
- ◆ L'employeur demeure responsable de la protection sociale de son apprenti·e notamment en matière d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Au-delà de quatre semaines de mobilité

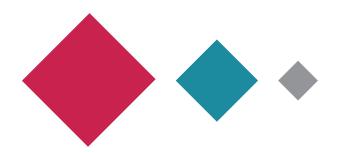
L'employeur procède à la « mise en veille » du contrat de travail de son apprenti-e, pour une durée limitée et prédéterminée correspondant à la durée de sa formation au sein d'une entreprise ou d'une université ou école basée à l'étranger.

Dans le cadre de cette « mise en veille » du contrat de travail, c'est l'organisme de formation ou l'entreprise du pays d'accueil qui devient seul responsable des conditions d'exécution du travail de l'intéressé-e. L'apprenti.e ou le bénéficiaire du contrat de professionnalisation se voit donc appliquer les dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans le pays d'accueil notamment en matière de :

- Santé et sécurité au travail
- ◆ Rémunération
- ◆ Durée du travail
- Repos hebdomadaire et jours fériés

Par ailleurs, la rémunération de l'apprenti·e est suspendu durant cette période. Pour régulariser la mise en veille du contrat et la couverture maladie, maternité, invalidité et vieillesse, l'employeur français doit procéder à des déclarations auprès de l'URSAFF et de la caisse d'assurance maladie. Il doit être indiqué dans la déclaration sociale nominative (DSN) la mise en veille du contrat de travail de l'apprenti·e.

Le 22 novembre 2022, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale, de lever les freins inhérents à l'obligation de la mise en veille du contrat d'apprentissage durant la mobilité. Elle prévoit de créer dans le code du travail un droit d'option pour l'employeur entre la mise en veille du contrat de l'apprenti pendant les mobilités longues (plus de quatre semaines) ou la mise à disposition de l'apprenti-e auprès de la structure d'accueil à l'étranger. Aujourd'hui le texte est en cours d'examen au Sénat depuis mai 2023 : Formasup Méditerranée prône son adoption le plus rapidement possible pour améliorer les conditions des apprenti-es à l'étranger.



Pourquoi partir en mobilité internationale ?

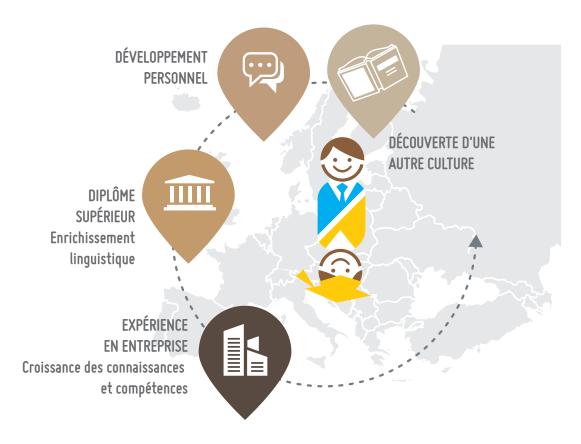
Les stages et les études à l'étranger octroient aux apprenti-es une opportunité unique d'améliorer leurs perspectives de carrières. En partant à l'étranger, l'apprenti-e peut s'ouvrir au monde du travail, profiter de cette expérience pour constituer un réseau international pouvant déboucher sur d'excellentes opportunités professionnelles.

Il pourra valoriser ses compétences acquises à l'étranger auprès des recruteurs, lui permettant d'augmenter son employabilité et d'intégrer plus aisément le milieu professionnel. Pour bon nombre d'entreprises cette expérience est considérée comme un plus, illustrant des capacités d'adaptation et d'autonomie ainsi qu'une ouverture d'esprit indéniable. Pour les entreprises souhaitant s'implanter hors de France, cela peut être un axe stratégique dans le choix des profils au service de la croissance de la structure.

La mobilité internationale est une réelle plus-value pour l'apprenti-e. Tout d'abord, elle va valoriser la formation mais aussi enrichir la marque employeur de l'université

auprès de ses partenaires. La formation se fera connaître auprès de différents acteurs européens pour ensuite favoriser l'élargissement du panel de compétences des apprenti·es grâce aux compétences développées lors de leur mobilité.

La possibilité pour les apprenti-es d'accéder à des opportunités uniques découlant de leur mobilité n'est pas à négliger. D'autre part, effectuer une mobilité internationale reste parfois un critère essentiel pour se démarquer, que ce soit au niveau des apprenti-es ou des entreprises. Les apprenti-es bénéficieront grâce à leur mobilité de l'acquisition ou du développement de compétences, connaissances et savoir-faire plus difficiles à obtenir dans un schéma classique.



Comment bénéficier de la bourse Erasmus+?



LES FONDAMENTAUX

Courte (Hybride - 5 à 30 jours à l'étranger complétés par des activités virtuelles avant et/ou après) ou longue (60 jours min consécutifs)

Dépend du pays de destination (pays de l'Union Européenne, Hors Union Européenne mais pays du programme Erasmus+, pays tiers)

Possibilité de supplément financier pour déplacement vert et étudiant ayant moins d'opportunités (dispositif reposant sur l'inclusion)

LE CALCUL DE LA BOURSE



1 Les frais de séjour : la répartition des pays

Groupes	Pays de destination	Total
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Suède, Luxembourg, Norvège	674€ / mois
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	606€ / mois
G3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	550€ / mois

* les apprenti·es éligibles au critère inclusion bénéficient d'un forfait supplémentaire dont le calcul est mis à disposition par le service Relations Internationales

Les mobilités hors Europe bénéficient d'un montant des frais de séjour (mobilité longue) qui est de 700 euros par mois pour deux mois uniquement.

Les mobilités organisées vers ces pays sont limitées et sont sujettes à une sélection annuelle lors de la commission opérationnelle du consortium FAME ayant lieu en janvier ou février.

Pour la mobilité hybride, il sera nécessaire de voir avec Formasup pour les modalités de calcul, plus complexes que celles de mobilité longue ci-dessus.

2 Les compléments financiers

Le transport éco-responsable : déplacement vers et depuis le lieu de mobilité en train, bus ou covoiturage.

Les critères de l'inclusion : apprenti·e en situation de handicap / d'affection de longue durée (ALD) ou habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) ou habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville ou appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€.

LES DÉMARCHES

L'organisation avec Formasup Méditerranée commence trois mois avant le départ : le dossier doit être finalisé au plus tard (dernier délai) un mois et demi avant le départ.

Avant la mobilité	Pour l'obtention des 70% de la bourse : • Tableau du CFA à compléter • Participation aux deux webinaires • Kit Erasmus signé en trois exemplaires papiers • Pièces justificatives
À l'arrivée	• Attestation d'arrivée à transmettre au CFA
Après la mobilité	Pour l'obtention des 30% de la bourse • Vidéo témoignage Erasmus • Attestation de fin de stage • Sondage Erasmus

Bourse Erasmus+

Le Kit Erasmus est un document administratif divisé en deux parties : les sept premières pages constituent le contrat financier et sont signées par l'apprenti-e, son école ainsi que Formasup ; le reste du kit représente le contrat pédagogique et doit être signé par l'apprenti-e, la structure d'envoi et celle d'accueil. Le Kit Erasmus doit être transmis en trois exemplaires par courrier avec une signature manuscrite (les signatures électroniques ne pourront être recevables).

Les pièces justificatives de départ demandées dans le cadre de la mobilité sont les suivantes : la responsabilité civile (couvrant l'apprenti.e dans le pays de destination), l'assurance santé (carte d'assurance maladie européenne ou assurance privée Hors Europe), le relevé d'identité bancaire (dans le cadre d'une demande de financement), une preuve de l'inscription au fil d'Ariane (rattachant l'apprenti·e à l'ambassade de France à l'étranger) et un email contenant l'accord de la Direction des Relations Internationales (pour les départs Hors Europe).

Afin de préparer au mieux votre mobilité, Formasup Méditerranée organise deux webinaires obligatoires de préparation au départ en visioconférence tout au long de l'année : le premier pour l'accompagnement administratif, le second pour découvrir la citoyenneté européenne. Le premier webinaire est l'occasion de répondre aux questions et de débloquer certains points d'accroche de la constitution du dossier. Le webinaire sur la citoyenneté européenne est obligatoire y compris pour les départs Hors Europe.

La vidéo témoignage Erasmus vous donne l'opportunité de faire le point sur votre mobilité et de communiquer sur votre expérience auprès de vos pairs. Elle doit durer environ deux minutes et être en langue française. Le face caméra n'est pas requis pendant toute la durée de la vidéo : vous pouvez tout à fait faire défiler des images de l'entreprise (avec son consentement), de l'équipe et du pays. Le but est de faire ressortir ce que vous avez fait (perspective métier, culturelle et personnelle) mais également ce que vous avez appris (connaissances, compétences et savoir-faire).

N'hésitez pas à incorporer votre retour d'expérience sur les aspects liés à l'inclusion, la transition écologique et l'engagement citoyen accompagnés d'exemples. Enfin, vous pouvez conclure par le point clé de votre mobilité dans ce pays et les conseils que vous donneriez aux prochains participants à la mobilité. Un sondage envoyé par mail par l'agence Erasmus France est en outre à compléter.

Comment bénéficier d'une bourse OPCO?

LES FONDAMENTAUX

Accessible uniquement avec une convention de mobilité Dépend de l'opérateur de compétence de l'entreprise en France

Prise en charge des frais de transport, restauration et hébergement

LE CALCUL DE LA BOURSE

Chaque opérateur de compétence possède ses propres règles concernant le montant des bourses versées. Par conséquent, il convient de se rapprocher du service Relations Internationales pour connaître les principes spécifiques à l'OPCO de référence.

LES DÉMARCHES

L'organisation avec Formasup Méditerranée commence trois mois avant le départ : le dossier doit être finalisé au plus tard (dernier délai) un mois et demi avant le départ.

Avant la mobilité

Pour l'obtention des 70% de la bourse :

- Avenant de la convention de formation
- Convention de mobilité (mise à disposition ou mise en veille)
- Billet de transport

À l'arrivée

Aucune démarche

Après la mobilité

Pour l'obtention des 30% de la bourse

- Tableau fourni par le CFA des frais engagés à compléter
- Justificatifs des dépenses listées à transmettre



Recommandations pour le départ

Étudier à l'étranger est une aventure qui nécessite une bonne préparation. Il est important de suivre convenablement les conseils et les procédures définies par le service Relations internationales dans le but d'éviter les surprises et les désagréments qui peuvent survenir aux derniers moments. Le service Relations Internationales insiste sur le fait que les bourses viennent en complément de vos ressources propres et ne doivent en aucun cas se substituer à vos ressources personnelles au risque de mettre en péril votre mobilité.

- C'est dans cette logique que vous devez vous y prendre très tôt pour prévenir votre entreprise française idéalement dès la signature du contrat de la période de mobilité. Dès que votre projet est mûr, il est temps de discuter avec votre maître d'apprentissage de sa mise en œuvre avant de lancer les démarches avec votre école et le CFA.
- Il est possible de chercher un logement bien avant votre départ. Des résidences universitaires proposent des logements pour les étudiants internationaux et vous aurez besoin de faire votre réservation au moins deux mois à l'avance.
- Vérifiez bien la validité de tous vos papiers officiels.
 Dans certains pays, il est possible de conduire avec le permis français, mais ce n'est pas toujours le cas.
- Pour rester connecté avec la France, prévoyez un forfait téléphonique à l'international ou directement sur place avec une carte Sim locale. Si cela se révèle trop cher, une solution alternative peut être la connexion via le wifi dans votre logement ou votre entreprise ou université.
- La liste des vaccins obligatoires et recommandés doit également faire l'objet de votre attention. Il est important de bien prévoir les rendez-vous à l'avance pour ne pas être bloqué au moment du départ. Pour certains vaccins, il s'agit d'un budget conséquent : d'où l'importance de vérifier leur pertinence sur des sites officiels.

- Prévoir son budget est aussi d'une importance capitale, car chaque pays a sa particularité, Il va falloir évaluer le coût de son séjour à l'étranger en fonction de la durée et du cout de la vie dans le pays. Pour arriver à mieux gérer vos dépenses pendant votre mobilité, vous pourriez établir un budget journalier afin d'avoir une estimation de vos charges sur la période. Il s'agit aussi de prendre en compte les imprévus en rajoutant 15% à votre budget prévisionnel pour estimer s'il est soutenable. N'oubliez pas de prévenir votre banque en amont pour connaître les frais de retrait et virement mais surtout pour ne pas avoir votre carte bloquée par erreur par mesure de sécurité.
- N'hésitez pas à vous rapprocher de votre université ou des réseaux étudiants pour entrer en contact avec d'autres étudiants partis en mobilité avant vous, parfois dans le même pays voire la même structure d'accueil. Ce sont de précieux ambassadeurs : les apprenti·es peuvent vous apporter bon nombre de conseils pratiques pour préparer votre mobilité dans les meilleures conditions.

Référente service Relations Internationales :

Lisa Seuillard : lisa.seuillard@cfa-epure.com **Apprentie service Relations Internationales :**Sira Sonko : sira.sonko@cfa-epure.com



HORAIRES

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Rendez-vous possible sur demande

FORMASUP MÉDITERRANÉE

Siège Marseille:

World Trade Center - Ascenceurs A, 5e étage 2, rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE Tél.: 04 91 14 04 50

Antenne Nice:

31, avenue Simone Veil 06200 NICE Tél.: 04 93 98 29 50

formasup-med.com



Nos partenaires universitaires















Nos partenaires institutionnels











Labels





